

**Préavis municipal n° 60 relatif à
la demande de crédit d'investissement pour
le réaménagement de la Rue Mauverney,
tronçon Perron-Alpes.**

Date proposée pour la séance de la commission :

mardi 2 juillet à 19 heures

Bâtiment du Montoly 1, salle Mont-Blanc, 2^e étage

Municipal responsable : M. Michael Rohrer

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE

Dans le cadre du préavis municipal n° 15 relatif à la mise en place d'une zone 30 km/h dans le secteur sud de la ville, adopté par le Conseil communal dans sa séance du jeudi 27 avril 2017, la Municipalité a émis la stratégie de différer les réflexions d'aménagements du périmètre proche de la gare et du tronçon cité en titre. L'objectif étant de ne pas retarder l'instauration de ladite zone 30 et de mener des réflexions tenant compte des contraintes des réseaux souterrains sur le tronçon Perron-Alpes.

En effet, cette artère nécessite la mise en conformité des infrastructures souterraines, notamment par la mise en séparatif du système unitaire actuel du collecteur d'assainissement. De plus, l'étude "zone 30 sous gare" réalisée par le bureau Citec identifiait déjà la rue Mauverney comme itinéraire privilégié pour la mobilité douce destinant le tronçon qui nous occupe à revoir les aménagements y relatifs. Pour finir, la recherche de synergies et d'opportunités de réalisation de travaux d'entretien du souterrain ont immédiatement identifié le renouvellement de la conduite d'eau potable.

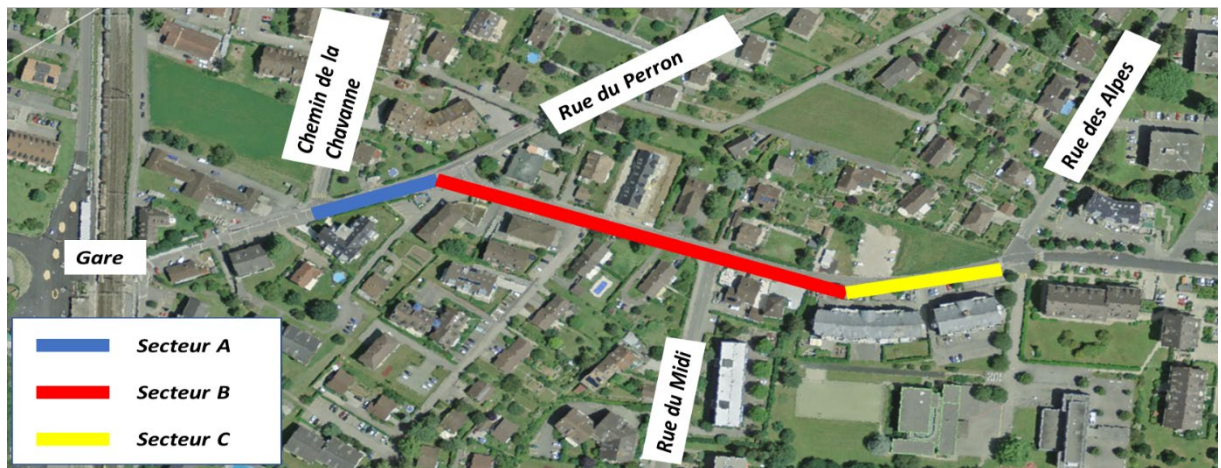


Figure 1 : secteurs définissant le périmètre du projet

Au vu de ce qui précède, les objectifs fixés par l'Exécutif et poursuivis par le projet du présent préavis sont donc les suivants :

- répondre favorablement aux exigences légales concernant la mise en séparatif du réseau d'assainissement ;
- garantir la qualité du réseau d'eau potable par le remplacement de la conduite et rénovation des conduites souterraines ;
- favoriser la mobilité douce et la qualité de vie des riverains en réalisant des aménagements adéquats à une zone 30.

DESCRIPTIF DU PROJET

Lors de la prise de connaissance du cadastre foncier et souterrain du périmètre de l'étude, le constat d'un gabarit du domaine public insuffisant pour accueillir les infrastructures routières et celui d'une occupation saturée du sous-sol ne laissant pas de place à l'intégration d'une nouvelle conduite d'assainissement s'est fait immédiatement ressentir. Fort de ce constat, des rencontres avec les propriétaires privés des parcelles n°s 562, 589, 691 et 958 et les différents gestionnaires des réseaux, notamment la Société électrique intercommunale de la Côte SA (SEIC) et les Services industriels de Lausanne (SiL), ont eu lieu afin de leur présenter des variantes et d'entendre leurs contraintes pour un éventuel partenariat lors de l'exécution des travaux.

Notons que la largeur des voies de circulation permet le croisement d'un poids lourd (LW) avec un véhicule léger (PW) à 30km/h et correspond au cas de croisement déterminant sur ce tronçon fréquenté par une ligne de bus. Quant au croisement des poids lourds, il est possible avec une réduction de la vitesse à 20km/h.

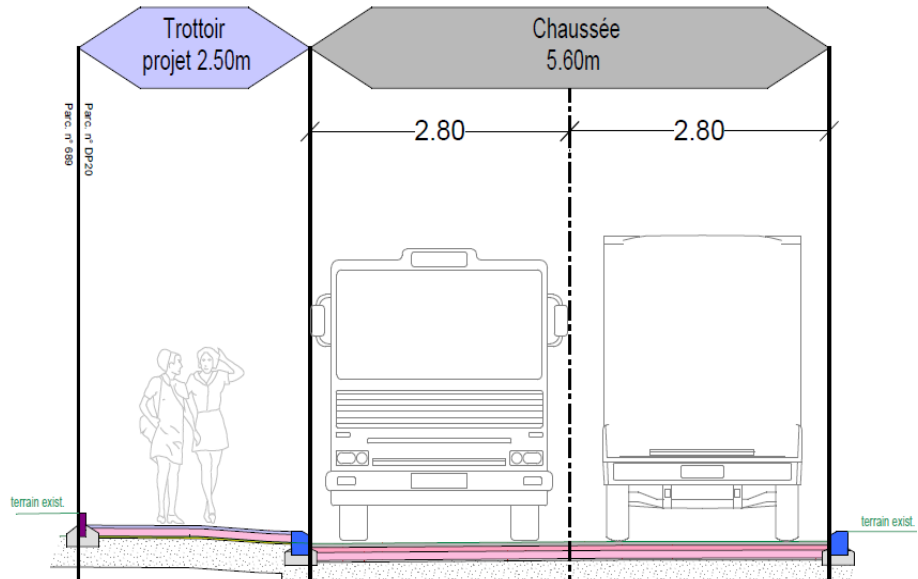


Figure 3 : coupe type déterminant le cas de croisement à 20km/h

Les sorties des chemins privés ou publics comme le Chemin des Oiseaux sont déclassées par la mise en place d'un trottoir de type traversant, délimité côté route par une bordure granit d'une hauteur de 4 cm et par un double rang de pavés côté arrière, conformément aux normes VSS.

- Secteur C "Mauverney 16a-Rue des Alpes"

A l'instar du premier secteur, uniquement le réseau de distribution de l'eau de 1957 en fonte grise sera renouvelé par une conduite en fonte de 150 mm. Conformément au plan quinquennal du réseau routier, cette portion de chaussée sera fraisée sur une épaisseur de 7cm sur sa globalité.

Sur l'ensemble de la Rue Mauverney (secteur B et C), un nouveau revêtement de type phonoabsorbant sera réalisé afin de répondre à l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) et satisfaire aux mesures imposées par le plan d'assainissement du bruit routier.

PLANNING

Le projet a été soumis à une enquête publique, conformément à l'art. 13 de la loi sur les routes (LRou). Elle s'est achevée le 30 avril dernier et n'a soulevé aucune opposition.

Dès lors, dans l'optique de sa réalisation, le projet doit être avalisé par le Conseil communal par le biais du présent préavis de construction. Une fois cette validation obtenue, l'appel d'offres pour les prestations relatives à l'exécution sera rédigé et l'adjudication des travaux interviendra en début 2020. Les travaux seront quant à eux d'une durée approximative de 10 mois et débuteront dans le courant du mois de mai 2020.

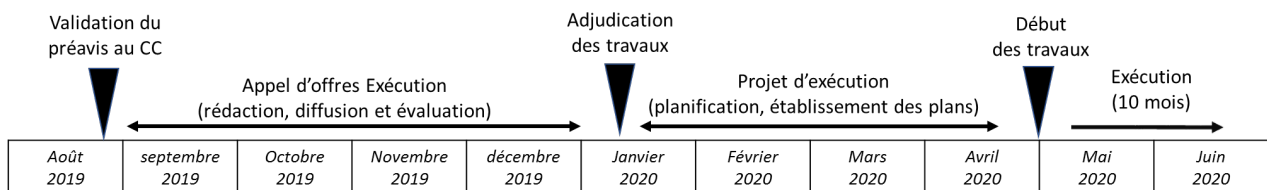


Figure 4 : frise chronologique du projet

COÛTS DES TRAVAUX

Le présent préavis concerne les phases 4 (appel d'offres) et 5 (réalisation) des prestations d'ingénieur définies par la norme SIA 103 ainsi que le coût des travaux basé sur une estimation sommaire (+/- 20%), établie par le bureau Bovard & Nickl SA de Nyon. Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

Travaux de génie civil	1'340'000.-
Travaux d'appareillage eau sous pression	130'000.-
Marquage et signalisation	10'000.-
Honoraires étude et direction des travaux	90'000.-
Travaux géométriques, abornement, mise à jour	40'000.-
Divers et imprévus (env. 5%)	84'522.-
Montant total HT	1'694'522.-
T.V.A. 7,7 % arrondi à	130'478.-
Montant total TTC	1'825'000.-

Les coûts des travaux de génie civil se répartissent en fonction du type de réseau assaini. Les honoraires étude, direction des travaux, travaux géométriques, abornement, mise à jour et les divers et imprévus sont des coûts généraux du projet répartis en fonction des travaux de génie civil. Les travaux d'appareillage eau sous pression sont spécifiques au secteur de l'eau, tandis que le marquage et la signalisation sont propres au secteur des routes.

Le tableau ci-dessous illustre les répartitions (quota) et leur importance financière. Les montants tiennent compte de la TVA et sont donc TTC.

<i>Secteur comptable</i>	<i>Travaux GC</i>	<i>Répartition</i>	<i>Coûts à répartir (1)</i>	<i>Coûts spécifiques (2)</i>	<i>Total HT</i>
Routes (430)	414'000.-	31%	66'277.64	10'000.-	490'278.-
Egouts et épuration (460)	662'000.-	49%	105'980.18	-.-	767'980.-
Eau (810)	264'000.-	20%	42'264.00	130'000.-	436'264.-
Total	1'340'000.-	100%	214'521.82	215'000.-	1'694'522.-

<i>Secteur comptable</i>	<i>Total HT</i>	<i>TVA 7.7%</i>	<i>Total TTC</i>	<i>TVA</i>	<i>Total après récup. IP TVA</i>
Routes (430)	490'278.-	37'751.-	528'029.-	non récupérable	528'029.-
Egouts et épuration (460)	767'980.-	59'134.-	827'115.-	récupérable	767'980.-
Eau (810)	436'264.-	33'592.-	469'856.-	récupérable	436'264.-
Total	1'694'522.-	130'478.-	1'825'000.-		1'732'273.-

(1) Coûts à répartir : Honoraires étude et direction des travaux, travaux géométriques, abornement, mise à jour, divers et imprévus

(2) Coûts spécifiques : travaux d'appareillage eau sous pression (CHF 130'000.- HT), marquage et signalisation (CHF 10'000.- HT)

Le préavis ne tient pas compte des subventions possibles (l'ECA contribue aux frais d'étude et aux travaux sur le réseau d'eau potable à hauteur de 10 à 25%). La demande de subvention sera effectuée lors du projet définitif et le subventionnement aura lieu une fois les travaux exécutés.

En complément à ce préavis, les Services Industriels de Lausanne investiront également un montant proche de CHF 70'000.- pour assainir leur conduite de distribution de gaz. La SEIC, également partie prenante au projet, investira un crédit de CHF 200'000.- pour assurer le déplacement de l'ensemble de ses services.

FINANCEMENT

S'agissant de travaux relatifs aux secteurs 460 "Réseau d'égouts-épuration" et 810 "Eau" assujettis à la TVA, l'impôt préalable grevant les investissements pourra être entièrement récupéré après transmission des décomptes TVA à l'Administration fédérale des contributions, division principale TVA. L'impôt préalable à récupérer sera assuré temporairement par les disponibilités de la bourse communale. Le montant net à financer sera donc de **CHF 1'732'273.-**.

Nous sollicitons conjointement à la présente demande de crédit, l'autorisation de contracter un emprunt de CHF 1'732'273.- aux conditions les plus favorables.

Sur la base d'un taux d'intérêt de 1.5 %, nos charges financières s'élèveront la première année à CHF 25'984.-.

Le tableau récapitulatif relatif à la situation financière de la Commune, joint en annexe, permet de vérifier que cet emprunt entre dans le cadre du plafond d'endettement ratifié par le Conseil communal.

AMORTISSEMENT

Comme évoqué ci-dessus, s'agissant de travaux relatifs aux secteurs 460 "Réseau d'égouts-épuration" et 810 "Eau" assujettis à la TVA, l'impôt préalable grevant les investissements pourra être entièrement récupéré après transmission des décomptes TVA à l'Administration fédérale des contributions, Division principale TVA. Le montant net à amortir sera donc de CHF 1'732'273.- et sera amorti sur une période de 30 ans, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. La charge d'amortissement sera de CHF 57'742.- pour une année complète et sera comptabilisée dans les secteurs 460 "Réseau d'égouts-épuration", respectivement 810 "Eau" selon leur nature.

FRAIS D'EXPLOITATION

Cet investissement ne générera pas de frais de fonctionnement additionnels.

CONCLUSION

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu - le préavis municipal n° 60 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le réaménagement de la Rue Mauverney, tronçon Perron-Alpes ;
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- ouï - le rapport de la commission des finances ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- décide
- I. - d'accorder un crédit de CHF 1'825'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;
- II. - d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 1'732'273.-.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

G. Cretegny

J. Niklaus



ANNEXE I - Préavis n° 60

RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE MAUVERNEY

Secteur A : plan de situation et coupe-type

